



Un plus pour le service

Conseils et informations concernant votre caisse-maladie

Comment économiser sur les primes

Changer de modèle d'assurance de base

La KPT vous propose un vaste choix. Outre le modèle standard, nous vous proposons quatre alternatives permettant des économies sur les primes. Vérifiez si le passage à un autre modèle en vaut la peine: kpt.ch/primes24



Assurance de base standard: libre choix du médecin, pas de rabais sur les primes

KPTwin.easy: télémedecine et envoi de médicaments, 9 à 20 % de rabais

KPTwin.plus: réseau de santé, 11 à 23 % de rabais

KPTwin.doc: modèle du médecin de famille, 10 à 23 % de rabais

KPTwin.win: modèle télémedecine et médecin de famille, 5 à 25 % de rabais

Les rabais indiqués s'appliquent à une personne adulte sans couverture accidents, en comparaison au modèle standard de l'assurance de base de la KPT. Retrouvez plus d'informations à ce sujet sur kpt.ch/wineasy, kpt.ch/winplus, kpt.ch/winwin et kpt.ch/windoc.

Choisir une franchise supérieure

Avec la franchise, vous déterminez jusqu'à quel montant vous prenez en charge les coûts en cas de maladie. Plus votre franchise est élevée, plus votre prime est faible.

Payer sa prime d'avance chaque année

Si vous réglez vos primes annuelles à l'avance, vous économisez 1 % du montant de la facture. En cas de paiement semestriel, l'escompte se monte à 0,5 %. Modifiez vos modalités de paiement sur kpt.ch/escompte.

Assurer le risque d'accident une seule fois

Vous travaillez au moins 8 heures par semaine chez le même employeur? Dans ce cas, celui-ci vous assure contre les accidents professionnels et non professionnels et vous pouvez donc exclure l'accident de l'assurance de base. Vous économisez ainsi 7 % sur les primes.

La fidélité paie

En souscrivant pour une durée de 3 ans, vous recevez 6,7 % de rabais sur les assurances complémentaires Assurance des soins Plus et Assurance des soins Comfort, ainsi que sur l'assurance des frais d'hospitalisation.

Assurance des soins dentaires pour un sourire éclatant

Des dents saines contribuent à une bonne qualité de vie et constituent une bénédiction pour le porte-monnaie. En effet, il arrive souvent que les frais de soins dentaires pèsent de manière disproportionnée sur le budget. Une assurance des soins dentaires vous protège en couvrant le coût élevé des appareils dentaires, des traitements radiculaires et d'autres interventions onéreuses. kpt.ch/assurance-dentaire



Nouveauté dès le 1^{er} janvier 2024: l'assurance des frais d'hospitalisation Flex

Avec l'assurance des frais d'hospitalisation flexible, vous choisissez votre division (commune, demi-privée ou privée) avant votre admission à l'hôpital. Vos avantages:

- En cas de surclassement: libre choix du médecin et de l'hôpital dans toute la Suisse
- Libre choix de la division (commune/demi-privée/privée) avant l'admission à l'hôpital
- Prise en charge des coûts, y compris pour la réadaptation et la psychiatrie
- Accès facile à des spécialistes et à un deuxième avis

Souscrire maintenant: kpt.ch/flex



Assurance complémentaire pour enfants Teddy

Lorsqu'un enfant reçoit un diagnostic de cancer, c'est la vie de toute une famille qui est bouleversée. Notre assurance complémentaire Teddy vous soulage financièrement grâce à une rente mensuelle. Vous pouvez ainsi consacrer toute votre énergie à votre enfant sans devoir vous soucier en plus des questions d'argent. kpt.ch/teddy

Paielement électronique

Payez désormais vos factures de primes et de prestations avec eBill ou par recouvrement direct. Les deux variantes sont simples, rapides et sûres. kpt.ch/paiement

Nouveau réseau de santé

Avec le modèle d'assurance de base KPTwin.plus, votre médecin du réseau de santé est votre premier interlocuteur pour toutes vos demandes médicales. À partir du 1^{er} janvier 2024, les assurés KPTwin.plus pourront également s'adresser aux cabinets médicaux du «Réseau Delta Vaud». Pour trouver un cabinet d'un réseau de santé à côté de chez vous: kpt.ch/reseau-de-sante.

Adapter son assurance

Veillez noter que vos formulaires de demande ou votre résiliation doivent nous parvenir dans les délais suivants:

Assurance complémentaire

- Sans adaptation de prime: jusqu'au 30 septembre 2023
- Avec adaptation de prime: jusqu'au 30 novembre 2023. Hors adaptation de prime suite à un changement de domicile.

Assurance de base

- Jusqu'au 30 novembre 2023

Crédit de la taxe environnementale



En 2024, vous allez recevoir un crédit de CHF 64.20 au titre des taxes environnementales prélevées par la Confédération. Cela correspond à un crédit mensuel de CHF 5.35, qui est automatiquement déduit de votre prime d'assurance de base. Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la notice de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).



Changement de groupe d'âge

L'assurance de base comprend trois groupes d'âge prescrits par la loi:

- Enfants (jusqu'à 18 ans)
- Jeunes adultes (19 à 25 ans)
- Adultes (à partir de 26 ans)

Dans le domaine des assurances complémentaires, les groupes d'âge diffèrent en fonction de l'assurance. Ces informations sont mentionnées dans les conditions d'assurance respectives. En principe, les primes augmentent lorsque vous passez dans le groupe d'âge supérieur – à l'image des frais générés.

Le changement de groupe entre en vigueur au 1^{er} janvier de l'année où vous atteignez l'âge correspondant au groupe suivant.

Nouvelles dispositions en matière de protection des données



La gestion responsable de vos données personnelles est une priorité à la KPT. Pour plus de transparence, nous avons adapté notre déclaration de confidentialité, qui décrit notamment le traitement des données dans le cadre des contrats d'assurance. Cette modification n'a aucun impact sur les différentes polices. Retrouvez plus d'informations au sujet des nouvelles dispositions en matière de protection des données sur kpt.ch/protection-donnees.

Adaptation annuelle des rabais pour les contrats collectifs

Grâce à un contrat collectif de la KPT, les associations et les entreprises permettent respectivement à leurs membres et à leurs collaborateurs de souscrire des assurances complémentaires à prix réduit. Le montant du rabais dépend des exigences réglementaires et de la rentabilité du contrat. Les rabais font l'objet d'un contrôle annuel et peuvent être adaptés pour l'année civile suivante.

Recommander la KPT et en profiter

Recommandez la KPT auprès de vos proches, vos amis et vos connaissances. Vous recevez jusqu'à 200 francs et la personne parrainée bénéficie d'un cadeau de bienvenue. kpt.ch/recommandation

